

Compte-rendu CTSD

vendredi 10 avril 2020

**Commentaires
du SNUDI-FO22**

Carte scolaire

La direction académique maintient la seconde proposition de carte scolaire :

Fermetures

Écoles primaires : Dinan La Garaye (-1) / Guingamp François Leizour (-1) / Lannion Kroas Hent (-1)

Classes bilingues : Saint-Brieuc Grand Clos Maternelle (-0,5)

PDMQDC (Plus de maîtres que de classes) : Merdrignac (-1) / Callac (-1)

Accompagnement à la ruralité : (-1)

Mission PEAC [Arts et culture] : (-1,5)

Décharges pour mission de coordination de **PIAL** : (-2), les PIAL sont conservés mais la gestion sera réalisée par les services de la DSDEN.

Ouvertures

Écoles maternelles : Plérin Harel de la Noë (+0,5)

Écoles primaires : Beaussais-sur-Mer (+1) / Trémeur (+1) / Plélan-le-Petit (+1) / Trégrom (+0,5) / Gausson (+0,5) / La Méaugon (+0,5)

RPI : Saint-Potan/Ruca (+1) / Saint-Rieul/Plédéliac (+1)

Classes bilingues : Prat (+1 poste : création de filière) / Ploubezre (+1 poste : création de filière) / Guerlédan (+0,5) / Saint-Brieuc Poutrin (+0,5) / Plérin Harel de la Noë maternelle (+0,5)

Créations de Grandes sections dédoublées en REP : Plémet (+0,5) / La Prénessaye (+0,5) / Plédran les Côteaux (+0,5)

Ouverture d'une UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme) : rattachée à l'école primaire Kroas Hent à Lannion (+1)

Ouverture d'un demi-poste EANA (Élèves Allophones Nouvellement Arrivés) itinérant : rattaché à l'école Cesson croix rouge à St Brieuc (+0,5) mais itinérance de Saint-Brieuc à Lamballe.

Les fermetures ci-dessus n'impactent pas de collègues (postes vacants) a souligné le DASEN.

→ 2 demandes d'ouvertures évoquées : Ploumagoar Croix-Prigent et Beauvallon. Le DASEN a "noté" et s'est engagé à revoir sa position, pour ces écoles ainsi que pour Dinan La Garaye, si les effectifs venaient à augmenter.

Le DASEN prend note et spécifie qu'il n'entend pas aller à l'encontre des demandes ministérielles (sauf baisse significative des effectifs, 30 élèves). Selon lui, pas de fermetures à craindre à la rentrée.

→ Le recrutement des personnels, sans directive ministérielle, n'est pas encore arrêté. Demande d'ineat faite par le Snuipp. Pas de réponse.

Toutes les fermetures doivent être annulées. Les chiffres de la direction académique montrent le même nombre d'élèves entre 1998 et 2018, mais une cinquantaine de postes d'enseignants en moins.

Le SNUDI-FO22 exige l'abrogation de la loi dite de l'école de la confiance, qui met en place les PIAL pour une gestion locale des AESH dans le cadre de l'école inclusive systématique.

Le dédoublement des classes en éducation prioritaire ne doit pas se faire au détriment des autres classes.

Le SNUDI-FO22 revendique qu'aucune classe ne dépasse 25 élèves.

Ces demandes du ministre opposent les écoles entre elles.

Nous réclamons l'ouverture des places au concours.

Vote carte scolaire R2020 : FO 2 votes "contre" ; CGT 1 vote "contre" ; UNSA 1 vote "abstention" ; CFDT 1 vote "abstention et FSU 2 votes "abstention" et 3 vote "contre"

→ Concernant le différentiel de 9 postes... Le DASEN a reconnu qu'il y avait bien un différentiel de -9 postes entre la commande rectorale et sa carte scolaire. Il comble ce différentiel par l'utilisation d'une réserve de postes, qu'il appelle "récupération des déperditions de postes". Il s'est engagé sur le fait qu'il n'y aurait pas de rattrapage de ce différentiel à la rentrée après que nous lui avons indiqué que nous serions particulièrement vigilants.

FO n'a pas de double langage, lorsqu'elle demande l'annulation de toutes les fermetures de classe, elle vote contre le projet du DASEN qui prévoit des fermetures.

Gestion de crise pendant le confinement

→ Les masques sont arrivés dans les écoles.

→ Le DASEN reconnaît la charge mentale des enseignants.

→ La continuité pédagogique fait montre d'une réelle inventivité mais il faut rester vigilant sur certains choix, tout en gardant en tête que de nombreuses initiatives pourront être partagées pour que chacun s'en inspire pour la suite.

→ Concernant l'accueil des enfants de soignants pendant les vacances scolaires, une seule école est concernée dans le 22.

→ Plus de candidatures de collègues pour participer aux cours de soutien pendant les vacances que de besoin. Le DASEN reconnaît que les enfants qui en auraient besoin sont déjà en décrochage ou face à des difficultés avec le numérique.

→ La simplification d'Affelnet qui a été proposée par un IEN (Dinan-Nord) est à étendre. Il faut s'en inspirer. (1 seul envoi aux familles)

→ Recrutement des stagiaires : le DASEN ne connaît pas encore la décision nationale.

→ Bilinguisme :

UNSA demande une dotation spécifique pour les classes bilingues. SNUIPP fait un bilan d'effectifs limites et inquiétants de certaines classes et formule une demande d'ouverture (Vieux Marché, qui allait perdre une classe monolingue dans la 1ère mouture du CTSD)
Réponse du DASEN : tout passe par le CANR mais ces évolutions seront observées lors de la prochaine carte scolaire.

→ Toutes les demandes de disponibilités formulées dans le cadre du calendrier ont été accordées.

→ Les services de l'aide sociale sont toujours disponibles : des secours d'urgence peuvent être validés.

Il est inadmissible que les moyens de protection n'arrivent qu'au bout de 2,5 semaines.

Continuité pédagogique : les enseignants font au mieux, halte aux injonctions et respect du volontariat pour le télétravail.

Les inégalités entre élèves sont flagrantes, le soutien à distance ne les résoudra pas.

L'avalanche de tâches exigées des directeurs doit stopper.

Pour le SNUDI-FO22, toutes les classes doivent faire l'objet d'une attention.

Contactez la représentante du SNUDI-FO22 à la CPAS !

Circulaire mouvement

La circulaire mouvement n'a pas fait l'objet d'une discussion avec les organisations syndicales. Elle a été donnée au démarrage du CTSD, permettant simplement de poser quelques questions. Il n'y a eu aucune négociation.

CAPPEI (3.3 circulaire page 11)

Les collègues en cours de certification doivent participer au mouvement afin de garder leur poste support. Ils ont une priorité absolue.

Les collègues qui ont obtenu la certification doivent participer au mouvement et auront une priorité absolue sur le poste.

Cette affectation ne se fait plus de manière rétroactive (à titre définitif) dans un souci de transparence au niveau du mouvement.

AGS (Fiche information 2)

= même ancienneté que l'avancement

Sont prises en compte les années dans le Ministère depuis l'année de maître ou élève, y compris postes de CPE, second degré, congés parentaux, temps partiel...

RAPPROCHEMENT DE CONJOINT (2.3 circulaire pages 5 et 6)

Si la commune de résidence n'a pas d'école, il faut choisir UNE commune limitrophe avec école pour bénéficier de la bonification.

RETOUR DE CONGÉ PARENTAL

→ retour sur son poste d'origine

Le SNUDI-FO22 a écrit au DASEN afin d'obtenir des informations et faire valoir ses revendications.

Le SNUDI-FO22 est intervenu pour conserver la rétroactivité de l'affectation à titre définitif des stagiaires CAPPEI. L'administration veut faire croire à la transparence du mouvement alors que les CAPD sont supprimées !

Le remplacement de l'ancienneté générale de service (AGS) par l'ancienneté dans l'éducation nationale lèse ceux qui ont travaillé dans d'autres ministères ou ont fait valider des services (tel le pionnicat).